

Examen de conducteur de TAXI et de VTC Résultats Admission des 7, 8 et 9 décembre 2021

Département de l'AVEYRON

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet du département. Pour les candidats admis taxi, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente. Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

LES CANDIDATS NON ADMIS à l'examen gardent le bénéfice de l'admissibilité et peuvent se présenter 3 fois à l'épreuve d'admission sur une période d'un an. Ils doivent s'inscrire sur la plateforme numérique www.examentaxivtc.fr pour se représenter à l'examen.

LISTE DES CANDIDATS ADMIS – ADMISSION EXAMEN du 7, 8 et 9 décembre 2021

N° de dossier	Prénom(s) – NOM		Type (Taxi ou VTC)
202357	FRÉDÉRIC	ALCARAZ	Taxi
1 87872	AUDREY	BARBANCE	Taxi
1 97005	FLORENT	BELUCHON	Taxi
1 93437	NATHAN	BERNIER	Taxi
1 06479T	RUDY	CHALMEY	Taxi
202295	JOËL	CLEMENS	Taxi
206734	JEAN MICHEL	COLAS	Taxi
1 94394	SÉBASTIEN	COMBES	Taxi
201 455	ROBIN	CUEFF	Taxi
1 96630	YOANN	ENJALBERT	Taxi
201 796	STEPHANE	FABRE	Taxi
1 96967	CAROLINE	FALIPOU NÉE VEDY	Taxi
201 727	DANIEL	FERREIRA	Taxi
204978	LAËTITIA	FERRIERES NÉE ROMIEU	Taxi
2021 68	FREDERIC	FONTANILLE	Taxi
203341	FLORENCE	GIRAUD	Taxi
1 0621 2T	JORIS	HAUDEBERT	Taxi
20501 2	LAURENT	HUBY	Taxi
203382	CRISTINA	JULEA	Taxi
1 43888	AMANDINE	JULIEN	Taxi
200769	SYLVAIN	KAMHOUA	Taxi
1 95602	REGIS	MALHOMME	Taxi

